

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU JEUDI 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le six mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune d'Orthevielle s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier MOUSTIÉ Maire.

Présents : MM. Didier MOUSTIÉ ; Christian FORTASSIER ; Sandrine LABORDE ; Bruno PASCOUUAU ; Sandra LIGNAU ; Jean-Marc DULUCQ ; Hervé LATAILLADE ; Nathalie DARAGNES ; Muriel DUCOURNAU ; Olivier ALLEMANDOU ; Marie-José ESPEL ; Xavier DEMANGEON ; Emilie ROUX ; Frédérique TALOU ; Michel RIVAL.

Secrétaire : Emilie ROUX.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION EN DATE DU 25 MARS 2021.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose que le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 a été transmis à tous les conseillers municipaux. Il demande aux membres présents s'ils ont des remarques à son sujet. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DCM 2021/21 - DEMANDE D'UN POSTE D'ATSEM POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022.

Mme Sandra LIGNAU ne prend pas part au vote.

M. le Maire fait part du courrier de l'équipe enseignante en date du 24 février 2021 sollicitant un poste d'ATSEM pour la rentrée scolaire 2021-2022 pour la classe de Grande Section de l'école d'Orthevielle (25 élèves à ce jour).

Une rencontre a eu lieu entre Mme le Maire de Port-de-Lanne et son adjointe et M. le Maire d'Orthevielle et son adjointe pour étudier cette demande. Compte-tenu de la prévision des effectifs connus à ce jour pour 5 enseignants : 20 PS, 26MS, 25GS, 34 CP et du coût annuel d'une ATSEM de 27 732,34 € et considérant que dans cette dernière classe de l'école maternelle, les enfants ont intégré les règles essentielles liées à leur identité d'élèves et doivent acquérir l'autonomie qui leur sera nécessaire dès le début du cours préparatoire, il est proposé de ne pas répondre favorablement à la demande des enseignants cette année.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, à la majorité (1 contre : Emilie ROUX ; 2 abstentions : Xavier DEMANGEON et Michel RIVAL).

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à la demande de l'équipe enseignante pour la mise à disposition d'une ATSEM pour la classe de GS à la rentrée scolaire 2021-2022.

DCM 2021/22 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTI SPORTS TYPE CITY STADE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet d'implantation d'un terrain multi sport type City Stade est susceptible d'être subventionné par l'Agence Nationale du Sport qui est un levier pour accompagner les politiques publiques et porter les objectifs fixés par le Ministère des Sports en matière de sports pour tous. A ce titre, la municipalité souhaite solliciter une aide seulement sur la partie structure de sport et son aire de jeux (hormis aménagements d'intégration dans le site).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant estimatif H.T. : 83 900 € (100 680,00 € TTC).

Subvention DETR sollicitée (40 %)	33 560,00 €
Agence Nationale du Sport (50 % de 49 850 €)	24 925,00 €
Caisse d'Allocations Familiales	3 000,00 €
Conseil Départemental – FEC 6 %	5 034,00 €
Participation communale H.T.	17 381,00 € (34 161,08 € TTC)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'implantation d'un terrain multi sports type City Stade pour une dépense subventionnable s'élevant à 49 850 € H.T. et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- dit que le montant des travaux figure au Budget Primitif 2021 ;
- autorise M. le Maire à signer toute pièce afférente au dossier.

DCM 2021/23 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTI SPORTS TYPE CITY STADE

M. le Maire informe l'assemblée que le projet d'implantation d'un terrain multi sport type City Stade peut faire l'objet, par la Caisse d'Allocations Familiales, d'une aide maximale de 50 % du coût du projet plafonné à 6 000 € soit une subvention de 3 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant estimatif H.T. : 83 900 € (100 680,00 € TTC).

Subvention DETR sollicitée (40 %)	33 560,00 €
Agence Nationale du Sport (50 % de 49 850 €)	24 925,00 €
Caisse d'Allocations Familiales (50 % de 6 000 €)	3 000,00 €
Conseil Départemental – FEC 6 %	5 034,00 €
Participation communale H.T.	17 381,00 € (34 161,08 € TTC)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite l'attribution d'une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'implantation d'un terrain multi sports type City Stade selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- dit que le montant des travaux figure au Budget Primitif 2021 ;
- autorise M. le Maire à signer toute pièce afférente au dossier

DCM 2021/24 – CREATION EMPLOIS PERMANENTS POUR LE POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du départ à la retraite de la secrétaire de mairie, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

VU la nécessité de déclarer la Vacance de Poste,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- la création de 4 emplois à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021 pour assurer le remplacement de l'agent assurant le secrétariat de mairie. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des grades suivants :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- Rédacteur territorial ;
- Rédacteur principal 2^{ème} classe ;
- Rédacteur principal 1^{ère} classe.

- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de **35 heures**,

- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- M. le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste et est autorisé à signer tous les documents à cet effet,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget 2021,
- la présente délibération prendra effet à compter du **1^{er} septembre 2021**.

DCM 2021/25 – REMPLACEMENT REFERENT ELU CULTURE/LECTURE PUBLIQUE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

M. le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 23 février 2021 la convention de réseau de lecture publique avec la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans a été approuvée et à ce titre M. Michel RIVAL a été nommé référent élu. Il émet le souhait d'être remplacé dans cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME Mme Sandra LIGNAU**, référente élue culture/lecture publique auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans en remplacement de M. Michel RIVAL.

DCM 2021/26 – RENOUELEMENT CONVENTION POLE RETRAITES ET PROTECTION SOCIALE 2020-2022 AUPRES DU CENTRE DE GESTION DES LANDES

M. le Maire présente la nouvelle convention établie sur la base de la convention liant le Centre de Gestion à la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des années 2020-2021-2022. Cette convention concerne également le pôle protection sociale proposant une assistance technique individualisée. Il précise que la tarification annuelle est d'un montant de 300,00 € pour une collectivité comptant de 6 à 10 agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à intervenir à la signature de la convention d'adhésion pôles retraites et protection sociale pour les années 2020-2021-2022 avec le Centre de Gestion.

DCM 2021/27 – MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE FOIE GRAS SUITE A LA GRIPPE AVIAIRE

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans a reçu le 31 mars dernier un courrier de quatre découpeurs/conservateurs de la filière label locaux touchés par la grippe aviaire et sollicite notre soutien.

La filière foie gras a traversé une nouvelle épidémie de grippe aviaire cette année, la 3ème en 5 ans. Ce sont 450 foyers détectés cette année et 3.5 millions de canards et oies abattus depuis décembre dernier.

Pour faire face à cette situation, des professionnels locaux cherchent des solutions afin d'éviter la claustration des élevages qui va à l'encontre des souhaits des consommateurs depuis quelques années de traçabilité, de transparence et de bien-être animal.

Une des propositions est de réduire la densité des animaux :

Pour les petites exploitations, nous soutenons la proposition de réduire le seuil dérogatoire de 25% soit 3 200 à 2 400 canards en simultané sur l'ensemble de l'exploitation et non par unité de production.

Aussi pour limiter le risque de contamination, nous soutenons que les fermes éligibles à cette dérogation soient en autarcie, c'est-à-dire responsable de l'élevage du canard à partir du caneton d'un jour et ce jusqu'au gavage compris sur une même exploitation à terrain contigu.

Considérant :

- La mobilisation des professionnels de la filière Label et des producteurs locaux,

- L'importance de la filière sur notre territoire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la motion de soutien à la filière foie gras et à son alternative à la claustration.
- **DIT QUE** la présente motion sera notifiée à :
 - Mme la Préfète de Région,
 - Mme la Préfète des Landes,
 - M. le Sous-Préfet de Dax,
 - Les sénateurs des Landes,
 - Les députés des Landes.

QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Non exercice du droit de préemption sur quatre biens.
- ▶ Label Villes et Villages Fleuris : n'ayant pas de retour concret sur la fréquentation de la commune, décision de la commission fleurissement de ne pas poursuivre l'adhésion nécessitant des contraintes administratives et une implication importante.
- ▶ Dossier consultation travaux City Stade – 4 lots : Terrassement – Terrain City Stade – Signalisation – Abattage arbres.
- ▶ Compte-rendu réunion Jeunesse de la CCPOA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.